



S E R M O N

X X X I

Sur I. Iean ch. v. vers. 6.

C'est ce Iesus qui est venu par eau & par sang : non seulement par eau , mais par eau & par sang : Et c'est l'Esprit qui en tesmoigne ; veu que l'Esprit est la vérité.

LA doctrine de l'Euangile , mes freres , porte son tesmoignage en elle-mesme, par la sublimité, la sainteté, & la beauté de ses enseignemens, estant en tout & par tout ajustée aux vertus de Dieu , à sa pureté , sainteté , vérité & iustice , & sur tout à sa charité. Au moyen dequoy il est d'elle comme du ciel & du Soleil , qui porte la preuue de son Authcur en l'excellence de son estre & en la beauté de sa lumiere : selon qu'il est dit, que les cieus ^{ps. 18.} racontent la gloire du Dieu fors , & que l'estendue donne à connoistre l'ouvrage de

ses mains. Car en l'Euangile Dieu fait si abondamment resplendir sa gloire en la face de Iesus Christ, & nous y donne l'image de sa nature inuisible si clairement & si expressément, qu'il n'y a qu'à la contempler avec vn cœur honneste & bon pour en estre esclairé, &
 2. Cor. 4. & n'y a que ceux auxquels le Dieu de ce siecle a aueuglé les entendemens, auxquels l'Euangile puisse estre couuert & obscur. Neantmoins outre cette propre lumiere que l'Euangile a dedans soi mesme, Dieu a voulu l'accompagner de plusieurs tesmoignages expres tant és cieux qu'en la terre; afin que comme cette verité estoit la derniere de ses reuelations, & la supreme production de sa sapience, elle eust des tesmoignages proportionnés à son excellence, & qu'il ne restast aux incredules que la coulpe & la conuiction d'une extreme rebellion.

Ce sont ces tesmoignages de la verité de l'Euangile, que nostre Apostre commence à nous proposer és paroles que nous vous auons leuës; és suiuan-tes il nous representera les trois tesmoins qu'elle a au ciel, & les trois qu'e-
 ie

le a en la terre. A present il dit, *C'est ce Iesus qui est venu par eau & par sang : & non seulement par eau , mais par eau & par sang. Et c'est l'Esprit qui en tesmoigne, veu que l'Esprit est la verité.*

Il auoit dit au verset precedent, *Qui est celui qui surmonte le monde sinon celui qui croit que Iesus est le fils de Dieu ?* assau. le Fils de Dieu qui est venu au monde pour la redemption du genre humain. Maintenant pour prouuer que ce Iesus est le fils de Dieu venu au monde pour nostre salut, & que celui qui croit en lui surmonte le monde, il dir, que *C'est ce Iesus qui est venu par eau & par sang.* Et certes l'eau & le sang par lesquels Iesus Christ est venu verifient entierement qu'il est le Fils de Dieu & Sauueur du monde, & que celui qui croit en lui obtient la victoire du monde.

Nous auons donc à voir deux choses: l'une, quelle est cette eau & ce sang par lesquels Iesus Christ est venu : & l'autre, quel est le tesmoignage que l'Esprit en rend.

I. P O I N C T.

Le premier consiste en ces mots, *C'est*

ce Iesus qui est venu par eau & par sang, & non seulement par eau, mais par eau & par sang.

Nostre perdition, mes freres, consistoit en deux choses: l'une est en la corruption extreme des facultés de nos ames, par des tenebres espaisées d'ignorance en l'entendement, & des habitudes de vices & de pechés & d'inclinations à tout mal en la volonté (selon **Gen. 6.** qu'il est dit, que *l'imagination des pensees du cœur de l'homme n'est que mal en tout temps*; & que *la pensee ou affection de la chair est inimitié contre Dieu, & n'est point sujette à la Loy de Dieu*; & que *de vray elle ne peut*; & que nous estions ennemis de **Rom. 8.** *Dieu en pensees & mauvaises œuvres*.) L'autre est la condamnation & la peine que nous auions attirée sur nous par nos pechés; laquelle l'Escripture sainte comprend sous le mot de *malediction de la Loy, & de l'ire de Dieu*. Car la Loy maudir quiconque ne l'a accomplie; & la sainteté de Dieu excite son ire contre le pecheur: dont aussi l'Escripture dit, que **Gal. 3.** *nous estions sous malediction, & estions de nature enfans d'ire.* **Gal. 3.**

Car il y a deux choses au peché: l'une est dedans nous, assavoir son existence

ca

en nos ames par mauuaises habitudes & mauuais actes , qui sont comme des souillures & des taches inherentes en l'ame: l'autre est hors de nous, ass. vn fardeau insupportable de peines, & le glaive de la vengeance de Dieu , qui estoit desgainé contre nous à cause de nos offenses.

Contre ces deux maux il a fallu que le Mediateur entre Dieu & les hommes & le Sauueur du monde eust deux facultés & deux vertus : l'vne , de renouer & sanctifier les ames par vne eau de grace diuine & celeste, qui ostant de dedans l'ame ces taches & souillures qui y estoient empreintes, & mist en la place la netteté , pureté & beauté d'autres habitudes , assauoir de l'amour de Dieu, & de sa crainte, & de toutes vertus, justice, sainteté, verité & charité.

L'autre faculté estoit d'appaiser l'ire de Dieu , & nous deliurer des peines que nous auions encouruës, en satisfaisant à la justice de Dieu par vn sacrifice de valeur infinie, c'est à dire par vne effusion de sang & vne mort qui fust vn prix suffisant de nostre redemption.

Pour la premiere de ces choses (qui

estoit de purger les ames pleines de vices & de pechés, les restaurer & renouveler, & les rendre capables de fructifier en justice & sainteté, destituees qu'elles estoient de tout suc de vie) il falloit vne vertu diuine qui espondist sur elles vne grace semblable à la vertu que l'eau a en la nature. Car en la nature l'eau est vn des principes de la generation des plantes : car la terre ne peut rien produire & engendrer sans eau : & nous voyons que lors que les plantes sont toutes arides & mourantes, ou que la terre toute assechée ne pousse rien, si vne pluye vient la terre pousse ses herbages & les plantes reuerdisent, & produisent leurs fruits. Il falloit donc enuers nos ames toutes arides & destituees de bien, vne vertu qui fust comme vne eau celeste & spirituelle, les regenerant & les renouvelant. Or cette vertu-là est celle du Saint Esprit, lequel viuifie les choses mortes, & lequel a resuscité Iesus Christ des morts.

Iean 6. Car c'est l'Esprit qui viuifie. Et pourtant Iesus Christ dit Iean 3. *Si quelqu'un n'est né d'eau & d'Esprit, il ne peut entrer au Royaume de Dieu.* D'eau & d'Esprit, c'est à dire

à dire de l'Esprit de Dieu , dont l'efficace enuers les ames à les regenerer en iustice & saincteté est semblable à celle de l'eau en la nature à pousser, produire & engendrer les plantes. Car vne ame destituee de l'Esprit de Dieu , (telle qu'elle est en l'estat de sa corruption naturelle) n'est point plus capable de produire des fruiçts de iustice, que la terre d'engendrer aucune plante & herbage si elle est sans humeur.

L'eau donc qui humecte la terre , & lui fait pousser les plantes , est le vray embleme de l'efficace de l'Esprit en nos ames à y produire & faire germer la pieté & l'amour de Dieu. C'est pourquoy l'eau est employee au Baptisme pour estre le signe & le Sacrement de la regeneration & renouvellement de nos ames par le Sainct Esprit. Et d'abondant l'eau venant du ciel par les pluyes, & n'estant pas le don ni l'œuvre d'aucun homme , est la vraye image de *Mich.5. v¹* la vertu qui regenere nos ames, laquelle ne peut estre que du ciel , & vn don descendant d'enhaut du Pere des lumieres. L'homme n'a point de vertu suffisante à cela. Dont aussi il est dit de

J. Jean 1. ceux qui sont conuertis à Dieu, qu'ils ne sont point nés de sang, ne de la volonté de la chair, ne de la volonté de l'homme, mais qu'ils sont nés de Dieu.

Pour l'autre faculté (assauoir de satisfaire à Dieu par vn sang & vne mort de prix infini) il falloit vne personne diuine de dignité infinie, vn Dieu homme, qui respandist son propre sang : selon que l'Apostre dit Actes 20. que *Dieu a acquis l'Eglise par son propre sang.* Car le sang des taureaux & des boucs, en quelque quantité qu'on l'espandist en sacrifices, ne pouuoit valoir l'ame d'un homme, ni par consequent en estre vne iuste rançon ; beaucoup moins de tout le genre humain. Il falloit vn Dieu, qui reuestu de la nature humaine mist son ame en rançon pour nous. Et ainsi le Sauueur du monde deuoit venir *par eau & par sang.*

Or ce Iesus en qui nous croyons est venu *par eau & par sang* : c'est à dire il est venu avec cette double faculté & vertu, assauoir avec son Esprit, renouellant & regenerant les ames par l'eau de son Baptesme ; & avec son sang, se presentant à Dieu en sacrifice & rançon pour

pour nos pechés. Doncques il est le vray Fils de Dieu qui deuoit venir au monde, en qui quiconque croit obtient la victoire du monde.

Et semble que nostre Apostre ait voulu former cet argument : Celui en qui se trouue le corps & la verité des figures legales touchant le salut de l'homme, est le vray Fils de Dieu qui deuoit venir au monde : Or ce Iesus en qui nous croyons est celui en qui se trouue le corps & la verité des figures legales touchant le salut de l'homme : (car les figures de la Loy touchant le salut de l'homme se rapportoyent à ces deux principales , assauoir l'eau és diuers lauemens qui estoient establis & pratiqués en Israel , & le sang des sacrifices qui estoient offerts.) Partant ces deux choses ayans leurs corps & leur verité en Iesus Christ, qui est venu par eau & par sang , Iesus Christ est le vray Fils de Dieu qui deuoit venir au monde.

La premiere proposition estoit euidente. Car la Loy auoit eu *l'ombre des biens à venir, & non la viue image des choses.* Heb. 10. Et il estoit constant que l'employ de

l'eau materielle pour lauer & nettoyer la conscience, n'auoit deu estre qu'une ombre & vne figure ; veu que toute l'eau de l'vniuers ne pouuoit atteindre à la conscience , & n'estoit capable de la nettoyer de la moindre de ses taches, & la purger de la moindre de ses mauuaises habitudes. Et de mesmes le sang des sacrifices ne pouuoit satisfaire à la justice de Dieu pour les pechés de l'homme; veu que le gage du peché c'est la mort de celui qui a peché. Dont l'Apôstre Hebr. 10. dit, *qu'il est impossible que le sang des taureaux & des boucs ôste les pechés.* Et partant la sagesse de Dieu ayant institué les lauemens d'eau materielle , & l'effusion du sang des bestes par les sacrifices , ne les auoit establis que comme ombres & figures tant de la vertu du Mediateur à sanctifier & renouveler les ames par vne eau diuine & celeste , que de son sang à expier les pechés.

En suite des institutions Mosaiques, les Prophetes auoyent constitué la vertu du Christ, qui deuoit venir pour sauuer son peuple de ses pechés , en ces deux choses. Car quant à l'eau, Zacharie

rie auoit dit, *Il y aura une source ouuerte* Chap.13.
à la maison de David, & aux habitans de
Ierusalem, pour le peché, & pour quand on
aura esté séparé pour quelque souillure. Dans
 Ezechiel Dieu auoit dit, *I'espandray sur* Chap.36.
vous des eaux nettes, & vous serez nettoyés:
Je vous nettoieray de toutes vos souillures,
& vous donneray un nouveau cœur, & met-
tray dedans vous un Esprit nouveau; & oste-
ray le cœur de pierre hors de vostre chair, &
vous donneray un cœur de chair; ie mettray
mon Esprit au dedans de vous; & feray que
vous cheminerez en mes statuts, & que vous
garderez mes ordonnances. En Ioël; *Je* Ioël 2.
respandray mon Esprit sur toute chair, & sur
mes seruiteurs, & sur mes seruantes. En E- Esa.44.
faye; Je respandray des eaux sur celui qui
est alteré, & des riuieres sur la terre seche:
Ie respandray mon Esprit sur ta posterité, &
ma benediction sur ceux qui sortiront de toi;
& ils germeront comme l'herbage, comme des
saules aupres des eaux courantes. Et c'e-
 stoit à cette eau mystique employée es
 actes de repentance, que ce Prophete
 regardoit quand il representoit le Sei-
 gneur, disant, *Lauéz-vous, soyez nets, otez* Esa.1.
de deuant mes yeux la malice de vos actions;
cessez de mal faire, apprenez à bien faire.

Et Dauid, Pſeau. 26. *Je laue mes mains en innocence, & circui ton autel, ô Seigneur.*

Et quant au sang (c'est à dire, quant à l'expiation des pechés par le sacrifice & la mort du Messie) Esaye auoit dit,

Chap. 53. Apres que son ame se sera mise en oblation pour le peché, il se verra de la posterité : Il a esté retranché de la terre des viuans, & la playe lui est advenue pour le forfait de mon peuple : Il a esté navré pour nos forfaits, froissé pour nos iniquités : l'amende qui nous apporte la paix est sur lui ; par sa meurtrissure nous auons guerison. Je le partageray parmi les grands, & il partagera le butin avec les puissans, pource qu'il aura espandus son ame à la mort, & qu'il aura esté tenu du rang des transgresseurs, & aura porté les pechés de plusieurs. Et Daniel, *Le Christ sera retranché, & non pas pour soy.* Et Dauid

Ps. 22. parlant en la personne du Christ ; Ils ont, dit-il, percé mes mains & mes pieds. Et Zacharie, Ils verront celui qu'ils ont percé. Et comme ainſi ſoit que les Iuifs aduouoyent que tout ce qui auoit esté de notable en Israel regardoit le Messie, Isaac mis sur le bois sous le couteau d'Abraham pour estre immolé : Le sang de l'Agneau occis en Egypte, qui deli-

ura

vra les premier-nés du glaive de l'Ange destructeur , & fut la rançon de tout Israël de la seruitude d'Egypte: Et le sang des boueaux dont Moÿse fit aspersïon Exod. 24. sur le peuple en traittant alliance : & celui des boues que le Souuerain Sacrificateur portoit dedans le Sanctuaire tous les ans en l'expiation solennelle des pechés , regardoyent ce sang avec lequel le Messie viendroit au monde pour expier les pechés.

Et quant à l'autre proposition (qu'en Iesus se trouuoit l'accomplissement des figures legales) cela estoit euident, d'une part en l'eau de son Baptisme , & en l'efficace de son Esprit , par laquelle il retiroit des vices & iniquités du siecle ceux qui croyoyent en lui , les rendant exemples de sainteté & d'innocence en toute leur conuersation : & d'autre part au sang qu'il auoit respandu en la Croix , quand il auoit esté mis à mort Jean 19. par les Iuifs. Aussi estoit-il advenu par vne singuliere & miraculeuse dispensation de Dieu, que de son costé percé en la croix de la lance d'un gendarme il estoit decoulé sang & eau ; afin que cela fust la representation & l'emblemme

de la plenitude de grace & de vertu qui se trouuoit en lui pour le salut des pecheurs , & de l'accomplissement des deux choses par lesquelles la Loy auoit figuré le salut des hommes. Et comme au Baptême le lauement d'eau estoit figure du lauement de regeneration , & du renouvellement par le Saint Esprit; aussi le Seigneur auoit joint à ce Sacrement celui de la sainte Cene; où par du pain rompu & du vin il auoit représenté son corps rompu & son sang espandu en la croix en remission des péchés. Ainsi les deux Sacremens de son Eglise estoient les tableaux de sa grace & de sa vertu.

Jean 4.

Ajoutez à cela que lui mesme auoit proposé ces deux choses: son eau, quand il auoit dit à la Samaritaine qui puisoit de l'eau materielle, *Qui boira de l'eau que je lui donneray, elle sera faite en lui vne fontaine d'eau saillante en vie eternelle.* Et en saint Jean 7. lors que les Juifs en la feste des Tabernacles apportans & versans de l'eau sur l'autel, disoient ce qui estoit contenu Esaye 12. *Vous puiserez de la fontaine de salut des eaux en ioye,* il s'écria , *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moy*

moy & boiue ; qui croit en moy (comme dit l'Eſcriture) ſleuues d'eau vine decouleront de ſon ventre. Or diſoit-il cela , adjouſte l'Euangile, du Saint Eſprit que receuroient ceux qui croiroient en lui. Et quant à ſon ſang, il auoit dit qu'il eſtoit venu pour mettre ſon ame en rançon pour nous.

Auſſi ſes Apoſtres propoſoyent aux hommes ces deux choſes comme contenant toute la merueille du ſalut. Quant au ſang, S. Pierre dès l'entree de ſon Epiſtre diſoit qu'il eſcriuoit aux fideles diſperſés qui eſtoient eleus ſelon la prouidence du Pere , en ſanctification d'Eſprit, à l'obeiſſance & aſperſion du ſang de Ieſus Chriſt. Que Dieu nous a rachetés de noſtre vaine conuerſation, non point par choſes corruptibles, comme par or ou par argent, mais par le ſang precieux de Chriſt, comme de l'Agneau ſans tache & ſans macule. Et quant à l'Eſprit purifiant l'ame , il auoit dit que nous deuons purifier nos ames en ^{1. Pierre 1.} obeiſſance à verité par l'Eſprit , pour nous ^{verſ. 22.} adonner à charité fraternelle d'un cœur pur. Saint Paul auoit propoſé cette eau expreſſément, diſant aux Epheſiens, que Ieſus Chriſt auoit aimé l'Egliſe, & ſ'eſtoit donné ſoy-meſme pour elle , afin

qu'il la sanctifiast, l'ayant nettoyée au lavesment d'eau par la parole. Et aux Hebreux, Allons à Iesus Christ en pleine certitude,

Heb. 10.

de foy, ayans les cœurs purifiés de mauvaise conscience, & le corps lavé d'eau nette.

Heb. 9.

Et quant au sang; Christ, dit-il, est venu non point par sang de boucs ou de veaux, mais par son propre sang, & est entré une fois es lieux saints, ayant obtenu une redemption eternelle. Car si le sang, adjouste-il, des taureaux & des boucs & la cendre de la genisse dont on fait aspersions, purifie les souillures quant à la chair; combien plus le sang de Christ qui par l'Esprit eternel s'est offert à Dieu soy-mesme sans nulle tache purifiera il vos consciences des œuvres mortes, pour servir au Dieu vivant? Et aux Corinthiens, apres leur avoir representé la souillure de leurs crimes, il leur dit, *Telles choses avez-vous esté quelques-uns, mais vous en avez esté lavés, vous en avez esté sanctifiés, vous en avez esté justifiés au nom du Seigneur Iesus, & par l'Esprit de nostre Dieu.*

1. Cor. 6.

Or est à remarquer que nostre Apôstre ne se contente pas de dire que Iesus Christ est venu par eau & par sang; mais adjouste en reïterant & affermissant son propos, *Non seulement par eau, mais par*
eau

eau & par sang. C'est pour monstrier que l'une de ces choses ne suffisoit pas sans l'autre. Car si Iesus-Christ eust regeneré les hommes par son Esprit sans expier leurs pechés par son sang, la justice vengeresse de Dieu les eust poursuivis pour les pechés commis, puis que ceux qui eussent esté regenerés auoyent auparavant transgressé la Loy. Car la Loy (selon sa rigueur) ne se satisfait pas de la repentance & conuersion subsequente du pecheur; elle requiert qu'on n'ait iamais peché, & condamne inexorablement à mort & malediction quiconque a vne fois peché : outre que la sentence prononcée de Dieu (qu'au iour que l'homme pecheroit il mourroit de mort) estoit inuiolable. Et partant si Iesus Christ fust venu seulement par eau en regenerant les hommes, & non par sang en portant la peine qu'ils auoyent meritée; la iustice de Dieu n'eust pas esté satisfaite.

Que si d'ailleurs Iesus Christ fust venu seulement par sang, & non aussi par l'eau de son Esprit en sanctification des âmes, les hommes ayans esté exemptés de la peine de leurs pechés, fussent de-

meurés dans leurs vices & dans la souillure de leurs mauuaises habitudes, sans aucune cōuerfion & repentâce: & Dieu n'eust peu les aimer, comme estans du tout opposés à son image: ainsi la sainteté (par laquelle il aime naturellement ce qui est saint & juste) n'eust point obtenu son but, qui est de nous transformer en sa semblance. Or Dieu n'a pourueu à l'expiation de nos pechés par le sang de son Fils, qu'afin que nous fussiōs retirés de nos vices & faits saints comme il est saint: selon que l'Apostre nous represente ce but Tite 2. quand il dit, *Jesus Christ s'est donné soi-mesme pour nous, afin qu'il nous rachetast de toute iniquité, & qu'il nous purifiast pour luy estre un peuple peculier adonné à bonnes œuures.* Et Rom. 8. quand il dit que Dieu ayant enuoyé son propre Fils en forme de chair de peché, & pour le peché, a destruit le peché en la chair, afin que la justice de la Loy fust accomplie en nous, ne cheminans plus selon la chair, mais selon l'Esprit. Il a donc fallu que nostre Mediateur ne vinst pas seulement par eau ou par sang, mais par l'un & l'autre conjointement.

Or ici on pourroit demander pourquoy

quoy nostre Apostre nomme l'eau la premiere & la met avant le sang, veu que selon l'ordre des vertus de Dieu il faut que premierement Dieu soit apaisé enuers nous par le sang de son Fils, deuant qu'il nous fasse don de son Esprit en regeneration; la regeneration & le renouvellement de nos ames par le saint Esprit estant vne suite & dependance du merite de la mort de Iesus Christ. Car cette mort est la base & le fondement de la dispensation de toutes les graces & benedictions que nous pouons receuoir de Dieu : la justice de Dieu ne permettant pas qu'il donnast la vie à des pecheurs, qu'il n'y eust expiation de leurs pechés. A cela ie respon que saint Iean a esgard à deux choses : l'une est l'ordre du temps auquel Iesus Christ dispensa son Baptisme, qui estoit le Sacrement de la regeneration des hommes, entant qu'il le fit pratiquer deuant que se presenter en sacrifice en la croix. L'autre est l'application qui nous est faite du benefice de Iesus Christ : car en cette application il faut que l'Esprit de grace produise la foy en nous auant que nous soyions ju-

stifiés au sang de Iesus Christ. Et à cet egard l'eau precede le sang. La foy (qui est l'effect du S. Esprit) est la condition de l'alliance & grace, au moyen de laquelle nous receuons tout le benefice de Iesus Christ. Croyans nous sommes justifiés, & en suite sanctifiés & transformés en l'image de Dieu. Dauantage en la dispensation qui se fait dans l'Eglise par les Ministres de Christ le Sacrement de l'eau diuine & celeste (ass. le Baptisme) va deuant le Sacrement de la mort & du sang de Iesus Christ.

II. POINCT.

Vient maintenant le tesmoignage qui est rendu à Iesus Christ, d'estre venu par eau & par sang, que nostre Apotre exprime disant, *Et c'est l'Esprit qui en tesmoigne, veu que l'Esprit est la verité.* Ainsi S. Pierre Actes 5. *Dieu a esleué Iesus-Christ par sa dextre pour Prince & Sauueur : & nous lui sommes tesmoins, & le saint Esprit, que Dieu a donné à ceux qui luy obeissent.* Et Iesus Christ en saint Iean 15. 26. *Quand le Consolateur sera venu que ie vous enuoyeray de par mon Pere, à scauoir l'Esprit de verité qui procede du Pe-*

re,

re, cettuy-là tesmoignera de moy. Et cet Esprit est consideré premierement és graces miraculeuses lesquelles il produisoit és Disciples du Seigneur, à sçauoir de parler diuers langages encor qu'on ne les eust iamais appris, guerir les maladies, discerner les esprits, auoir l'intelligence des mysteres des Escritures, prophetiser; selon que l'Apostre les rapporte 1. Cor. 12. A l'un est donnée par l'Esprit la parole de sapience: & à l'autre selon le mesme Esprit la parole de connoissance, à l'autre foy par ce mesme Esprit, à l'autre don de guerison par ce mesme Esprit, à l'autre operations de vertus, à l'autre prophetie, à l'autre le don de discerner les esprits, & à l'autre diuersités de langages, & à l'autre le don d'interpreter diuers langages. Ce qui est le tesmoignage que l'Apostre propose. Hebr. 2. quand il dit, Comment eschapeons-nous si nous mettons à nonchaloir un si grand salut, lequel ayant premierement commencé d'estre reuelé par le Seigneur, nous a esté confirmé par ceux qui l'auoyent oui, Dieu en outre leur rendant ensemble tesmoignage par signes & miracles & diuerses vertus & distributions du S. Esprit selon sa volonté.

.. Secondement il faut considerer le

sainct Esprit rendant tesmoignage à Iesus Christ, en ce qu'il reuele aux hommes les mysteres de l'Euangile; leur sublimité estant si haute qu'ils surmontoient totalement la capacité de l'esprit humain. Car par cela le fidele peut prendre la reuelation du mystere de la redemption pour vne preuue & vn tesmoignage que le S. Esprit rend à cette verité: selon que l'Apostre l'enseigne 1. Corinth. 2. *Ce sont choses qu'œil n'a point veuës, ni oreilles ouïes, & qui ne sont point montées en cœur d'homme, que Dieu a preparées à ceux qui l'aiment. Mais Dieu les nous a reuclées par son Esprit; car l'Esprit sonde toutes choses, voire mesmes les choses profondes de Dieu. Car qui est-ce des hommes qui sçache les choses de l'homme sinon l'esprit de l'homme qui est en luy? Pareillement aussi nul n'a connu les choses de Dieu sinon l'Esprit de Dieu. Or nous auons receu non point l'esprit de ce monde, mais l'Esprit de Dieu, pour connoistre les choses qui nous ont esté données de Dieu. Car l'homme animal ne comprend point les choses de Dieu, & ne les peut entendre, mais elles luy sont folie, d'autant qu'elles se discernent spirituellement. Et certes qui est la creature qui eust*

eust pu concevoir que Dieu enuoyeroit au monde son Fils revestir la nature humaine, & souffrir la mort pour expier les pechés des hommes, & pour leur donner son Esprit en sanctification, & les esleuer ainsi iustificiés & sanctifiés en son paradis en gloire & felicité éternelle ? Qui est-ce qui eust pu descouvrir la dispensation d'une si admirable charité envers les hommes, & qui est du tout infinie ? Et neantmoins depuis qu'elle a esté reuelée on voit que cette charité est du tout conformée à la parfaite sagesse de Dieu & à ses vertus ; en ce que Dieu estant tout iuste aussi bien que tout misericordieux, il a satisfait par la mort de son Fils à sa justice aussi bien qu'à sa miséricorde en l'œuvre du salut.

A cela ajoustez la divine efficace de cette doctrine à retirer les hommes de leurs pechés, & leur donner des desirs ardens d'estre transformés en l'image de Dieu, & de luy agréer & obeir en toutes choses. Car quelle doctrine, sinon celle qui est de l'Esprit de Dieu, peut avoir l'efficace de rendre l'homme semblable à Dieu en pureté & sain-

eteté, innocence, verité & charité, & ne tendre qu'à cela ? L'esprit de ce monde & les conceptions de la chair & du sang pourroyent-elles auoir pour leur but & pour leur effect de porter les hommes à mespriser tout ce qui est de la terre ? Ne tendroyent-elles pas toutes à procurer aux hommes les biens & les plaisirs du monde, & à satisfaire aux interets de la chair & du sang ? Cette efficace donc est le tesmoignage que le Saint Esprit rend à cette doctrine. Partant quand l'homme aura receu par foy l'efficace de cette reuelation, il pourra dire qu'il a le tesmoignage de Dieu & de son Esprit dedans soi-mesme. Et comme cet Esprit qui est l'Esprit de sapience & de sanctification, est aussi l'Esprit de paix & de consolation, le fidele sentira dedans soi par la connoissance & foy de l'Euangile vne paix qui surpasse tout entendement ; & le royaume de Dieu se formera dedans lui en iustice, paix & ioye par le Saint Esprit : lequel dans les aduersités & dans les difficultés de la vie lui fera crier à Dieu Abba Pere, & rendra tesmoignage à son esprit qu'il est enfant de Dieu:
Aussi

Aussi l'Apostre dit Ephes. 1. *Ayans creu nous auons esté seellés du Sainct Esprit de la promesse qui est l'arrhe de l'heritage insqu'au iour de la redemption.*

Voyez, fideles, combien est puissant & certain ce tesmoignage de l'Esprit seellant en vous la verité de l'Euangile, & vous certifiant que Iesus est venu par eau & par sang ; puis que cet Esprit produit en vos propres cœurs l'effect de cette eau en regeneration & amendement de vie , & vous fait sentir la vertu de ce sang en l'assurance de la remission de vos pechés & de vostre reconciliation avec Dieu ? Aussi nostre Apostre adjoust que *l'Esprit est la verité.*

Il est la verité en foi , premierement pource qu'il est la vertu de Dieu, & Dieu mesme. Car la verité est essentielle à Dieu , tant eu esgard à l'eternité & fermeté immuable de son estre , n'y ayant en lui variation aucune ni ombrage de changement ; qu'eu esgard à sa sainteté qui lui fait haïr le mensonge comme chose contraire à sa nature. Secondement, pource que l'Euangile estant par excellence la verité de Dieu , comme l'accomplissement de toutes les pro-

messes & de toutes les figures donnees aux Peres , c'est l'Esprit de Dieu qui reuele cette verité & qui l'imprime dans les cœurs, combattant les fausses doctrines du monde , & dechassant les tenebres d'erreur & d'ignorance des entendemens. Et en troisiéme lieu , pource qu'il nous rend participans de l'image de Dieu & des biens du Royaume des cieus , esquels seuls consiste la verité des biens ; tout ce qui est de ce monde perissable estant (au langage de l'Esprit de Dieu) fausseté & mensonge qui confond ceux qui s'y adonnent & s'y attendent ; mais celui que le Saint Esprit illumine & regenere pour faire la volonté de Dieu demeure eternellement. Et pource la verité qui *est en Iesus* est (selon que l'explique l'Apostre Ephes 4.) que nous despouillions le vieil homme quant à la conuersation precedente, lequel se corrompt par les conuoitises qui seduissent ; & que nous soyions reuestus du nouuel homme créé selon Dieu en iustice & vraie saincteté.

DOCTRINES ET APPLICATION.

Voilà , mes freres , l'exposition des
deux

deux poinçts de nostre texte. Maintenant recueillons-en quelques doctrines, & nous en faisons l'application.

Premierement , ramenteuons-nous la doctrine que l'Apostre a eu pour but de prouuer, assauoir que Iesus Christ est le fils de Dieu, & est le vrai Sauueur du Monde. Or quant à estre le Fils de Dieu; celui qui a l'eau de grace en sa disposition , qui en est la source pour en regenerer & viuifier ceux qu'il veut, ne peut estre autre que Dieu, puis que cette eau-là est l'Esprit viuifiant , l'Esprit eternal, & tout-puissant. Cet Esprit ne peut estre donné que par le Fils, duquel procede cet Esprit ainsi que du Pere; selon que Iesus Christ a dit, *L'Esprit de verité prendra du mien, & le vous annoncera : car tout ce que le Pere a est mien : pourtant ay-ie dit qu'il prendra du mien & le vous annoncera.* Aussi saint Paul appelle le Saint Esprit l'Esprit du Fils. Ainsi s'accomplit en lui ce qui est dit en saint Iean 5. *Comme le Pere a vie en soy-mesme, ainsi il a donné au Fils d'auoir vie en soy-mesme, & lui a aussi donné puissance d'exercer tout iugement entant qu'il est Fils de l'homme,* c'est à dire, que la puissance que

Iesus Christ auoit par nature (assauoir par sa generation eternelle du Pere) il lui a esté donné de l'auoir comme Mediateur reuestu de la nature humaine pour l'œuvre de nostre salut. Et quant au sang, qui est-ce qui pourroit venir par vn sang capable d'expier les pechés de tout le monde, que le Fils de Dieu reuestu de la nature humaine ? Car s'il n'eust esté que simple homme & creature, & si son sang n'eust pas esté (par l'union personnelle de la nature humaine avec la diuine) le propre sang de Dieu, qu'eust-il pu racheter, veu que son merite eust esté fini comme d'une personne finie ?

Venez donc, fideles, vous consoler & resiouir de ce que vous auez pour Sauueur le Fils de Dieu, celui qui a pû venir par vne eau viuifiante & diuine & par vn sang de prix infini. Venez à lui, pecheurs, & y recourez, & vous ne ferez point confus ; vous trouuerez en lui vne eau capable de vous faire nouvelles creatures à Dieu, pour cheminer en nouveauté de vie, & n'estre plus ceux que vous estiez auparavant, abandonnés à iniquité, auarice, injustice, haines,

baines, menfonge ; mais faincts , iuftes, charitables & veritables en toute vofre conuerfation. Vous trouuerés auffi contre l'ire de Dieu que vous auez encourü vn fang diuin offert à Dieu par l'Efprit eternal pour l'expiation de vos pechés , & partant vn fang qui vous purifiera de tout peché , vn fang par lequel quand vos pechés feroient rouges comme le vermillon , ils feront blanchis comme la neige ; vne mort fur laquelle vous pourrez vous glorifier contre toute condamnation ; felon que dit l'Apoftre, *Qui eft-ce qui condamnera? Chrift eft celui qui eft mort.*

De là refulte que la vertu de noftre redemption par l'eau & le fang du Fils de Dieu (eftant tres-entiere & tres-parfaite) refide en lui feul, & ne peut eftre trouuee en aucun autre qu'au Fils de Dieu. Partant fi on vous adrefse à quelques creatures , à quelques Saincts & Sainctes ; & fi on vous propofe leurs merites pour vous obtenir les graces de Dieu , & leur fang pour l'expiation de la peine temporelle de vos pechés , repouffés avec vne faincte emotion cette injure faite au Fils de Dieu ; & dites, Ce

ne sont pas les Saints : mais (comme dit nostre Apostre) c'est ce *Iesus qui est venu par eau & par sang*. De quelle eau me pourroyent purifier les Saints, qui ont eu besoin eux-mesmes d'estre regene-
rés, & qui estoient nés en peché com-
me nous ? Et de quel sang me pourroy-

Apoc. 7. ent-ils lauer, eux qui ont eu besoin de
lauer leurs robes au sang de l'Agneau? C'est

1. Jean 2. pourquoi saint Iean dit, *Si quelqu'un a peché nous avons vn Advocat enuers le Pere, Iesus Christ le iuste, qui est la propitiation pour nos pechés*. Il dit *enuers le Pere*, pour marquer en Iesus Christ la qualité de *Fils* necessaire en celui qui nous ameneroit au Pere. Il dit *le iuste*, pour mon-
trer qu'il a fallu qu'il fust exempt de tout peché, & qu'il fust la source de san-
ctification. Il dit *la propitiation pour nos pechés*, pour monstrier qu'il a fallu son sang pour l'expiation de nos offenses. Et si on pretend que cette vertu purifiante passe subordinément à d'autres pour nostre redemption, souuenez-vous que ces mots la restreignent à vn seul Iesus Christ, c'est ce *Iesus qui est venu par eau & par sang*; & qu'ils ont employés pour de-
terminer Iesus Christ à l'exclusion de

tout autre. A quoi se rapportent les termes de l'Apostre 1. Corinth. 1. *Christ est-il diuisé? Paul a-il esté crucifié pour vous? ou avez-vous esté baptisés au nom de Paul?* Là où ces derniers mots (*ou avez-vous esté baptisés au nom de Paul?*) ont vn poids particulier & relatif à nostre texte. Car celui qui communique l'eau de vie & de grace aux hommes, est celui en qui nous sommes baptisés (l'eau terrienne du Baptême estant le Sacrement de cette eau de vie.) Or nous ne sommes point baptisés au nom de la sainte Vierge & des Saints, mais seulement & absolument au nom de Dieu Pere, Fils & Saint Esprit, vn seul & mesme Dieu. Doncques il n'y a que Dieu Pere, Fils, & Saint Esprit, & non aucun des Saints & des Saintes qui communique l'eau de grace pour nous lauer de nos pechés. Comme aussi il n'y a que lui qui soit l'Agneau de Dieu qui oste les pechés du monde: & (comme dit saint Pierre) *il n'y a salut Act. 3. en aucun autre qu'en lui, & n'y a aucun autre nom sous le ciel qui soit donné aux hommes par lequel il nous faille estre sauués.*

En troisieme lieu, mes freres, nous

auons à remarquer en ces deux choses par lesquelles Iesus Christ est venu (ass. eau & sang) la distinction des deux benefices de Dieu esquels consiste tout nostre salut; assavoir la regeneration ou sanctification ; & la remission des pechés ou justification. La regeneration ou sanctification est le benefice auquel Iesus Christ par l'eau de son Esprit renouvelle nos ames , y produisant par la foy les habitudes des vertus Chrestiennes pour vaquer à bonnes œuures. La remission des pechés (ou la iustification & absolution) est le benefice par lequel nous sommes absous de toute peine & malediction , par l'imputation que Dieu nous fait du sang de Iesus Christ comme d'une rançon payee pour nous. Mais l'Eglise Romaine confond ces deux benefices , & prend la regeneration ou sanctification pour la remission des pechés ou justification. Or leur erreur est-elle pas euidente, de confondre les choses que l'Esprit de Dieu a si expressément distinguees, *l'eau* de Iesus Christ, & *son sang* ? Voici donc que nous disons ; Des causes differentes produisent des effects differens. Or l'eau &
le sang

le sang de Iesus Christ sont causes différentes : & saint Iean marque la différence de ces choses , quand après avoir dit que Iesus Christ *est venu par eau & par sang*, il adjouste, *non seulement par eau, mais par eau & par sang*. Car à quelle fin ces mots , si ces deux choses sont vne mesme ? Il faut donc que leurs effets soyent differens; & par consequent qu'autre soit nostre regeneration ou sanctification par l'eau de l'Esprit de Christ en vertus Chrestiennes & bonnes œuvres, & autre nostre iustification & absolution par son sang. Or comme l'eau & le sang sont choses différentes, aussi la maniere de leur application est différente. Car quant à l'eau ou Esprit viuifiant , il est euident qu'il doit estre versé & espandu dedans nos aines pour illuminer l'entendement & sanctifier la volonté : mais quant au sang qui a esté respandu en la croix comme la rançon pour nos pechés , il faut que ce soit par imputation qu'il nous soit alloué , tout de mesmes que la satisfaction d'un pleige est allouée au debiteur ; veu que ce sang est la satisfaction que Iesus Christ le pleige de la nouuel-

le alliance a faite pour nous. Aussi l'Eſcriture dit que Ieſus Chriſt nous a reconciliés par ſon ſang , & que nous ſommes iuſtifiés par ſon ſang, que nous auons redemption en ſon ſang ; le ſang eſtant conſideré comme vn prix. Or vn prix eſt alloué. *Vous avez eſté rachetés, dit ſainct Pierre, de voſtre vaine conuerſation qui vous auoit eſté enſeignee par vos peres, non point par choſes corruptibles, (comme par or & par argent) mais par le ſang precieus de Chriſt, comme de l'Agneau ſans macule & ſans tache.*

Et ſi nous auons ci-deſſus redargué ceux qui attribuent aux Saints ce qui appartient au ſang de Ieſus Chriſt & à l'eau de ſon Eſprit, nous auons de meſmes à redarguër ceux qui donnent leur conuerſion (ou en tout, ou en partie) aux forces de leur franc-arbitre ; auſſi bien que ceux qui attribuent la redemption de la peine temporelle de leurs pechés à leurs penitences & macérations, & le merite de la vie eternelle à leurs bonnes œuvres. Ceux-là attribuent à eux meſmes la vertu de l'eau de Ieſus Chriſt ; & ceux-ci à leurs macérations & ſouffrances & à leurs œuvres

du sang de Iesus Christ; au lieu
alloit recognoistre que tout ce
du salut est deu absolument à la
de l'Esprit de Iesus Christ & au
de son sang.

Abondant, mes freres, ce texte
monstre (ce que plusieurs Peres &
anciens ont remarqué) les Sa-
ns de l'Eglise Chrestienne, leur
re, & la maniere de leur efficace:
e l'Apostre disant que Ies. Christ
au par eau & par sang (par allusion
que du costé de Iesus Christ percé
croix decoula eau & sang) par
regarde le Baptesme, (là où l'eau
ente le Sainct Esprit regenerant
nes) & par le sang regarde le Sa-
ent de la sainte Cene, où le vin
ente le sang de Iesus Christ res-
en la croix; selon qu'il dit, Cette
est la nouvelle alliance en mon

Or puis que tout nostre salut est
ris en ces deux benefices, assavoir
e regeneration par le Sainct Esprit,
remission de nos pechés au sang
Iesus Christ; il s'ensuit que l'Eglise
stienne ne deuoit auoir que deux
mens, assavoir le Sacrement de

chacune de ces choses; le Baptesme, la regeneration par le Saint Esprit; la sainte Cene, de la remission des pechés au sang de Iesus Christ. Quiconque en veut d'avantage ne se contenter pas de l'eau & du sang de Iesus Christ, veu que la vertu de Iesus Christ & ses benefices se considerent en leurs Sacramens; Dieu ayant voulu nous rendre visibles par les Sacramens ses benefices spirituels & celestes, & nous les sceller par des elemens terriens & corporels. Et certes à quoi est-ce que d'autres Sacramens se rapporteroient? Si c'est cela mesme, ce seroit inutilement & superfluëment; si à autre chose, ce ne seront pas des Sacramens à proprement parler; car les Sacramens ne sont que pour la grace du salut eternal; or la grace du salut eternal ne consiste qu'en deux choses, en l'eau & au sang.

Et quant à l'efficace des Sacramens ce texte nous apprend à ne pas transporter à des elemens ce qui est propre à Iesus Christ, & ne pas faire des elemens causes du salut. Car l'eau qui regene n'est point l'eau materielle, c'est le Saint Esprit exprimé en ce texte par le

le mot d'eau. Car en ce texte l'eau va à l'esgal du sang. Or le sang est le merite de la mort de Christ. Donc l'eau est la vertu de son Esprit. L'eau materielle ne penetre point en l'ame laquelle est spirituelle : c'est le Sainct Esprit qui illumine l'entendement & sanctifie la volonté ; & ces effets surpassent infiniment l'estre & la nature d'une eau terrienne. Dont saint Pierre dit que *le Baptesme nous sauue , non pas celui par lequel les ordures corporelles sont nettoyees, mais celui qui est attestation (ou promesse) de bonne conscience deuant Dieu par la resurrection de Iesus Christ.* Et partant les elements & Sacremens n'estans pas les causes qui operent & produisent le salut, ne peuuent sinon en estre les signes & les seaux ; les causes estans absolument l'Esprit de Christ & son sang.

Et de ce texte encor resulte l'esclaircissement de la maniere dont le sang de Iesus Christ doit estre consideré & receu au Sacrement de la sainte Cene. Car par le sang est entendu le sacrifice de la Croix & la mort de Iesus Christ , par laquelle nos pechés ont esté expiés : estant à remarquer que

bien que Iesus Christ ait reuestu chair & sang en se faisant homme, neantmoins nostre Apostre ne parle que de *sang*, pource qu'il a esgard au sacrifice par lequel nos pechés ont esté expiés, d'autant que *sans effusion de sang il n'auoit point de remission des pechés.* De sorte que le sang ici signifie le merite de la mort; ne s'agissant pas de la substance & matiere du sang, (non plus que de la substance de la chair) mais du merite de la passion de Iesus Christ. Aussi la substance du sang de Iesus Christ fut espendue en terre, & ne r'entra pas dans les veines; mais le merite de sa passion demeure eternellement. Cela posé, vous trouuerez que quand le sang de Iesus Christ nous est proposé au Sacrement de la sainte Cene pour estre receu de nous, ce n'est pas la matiere du sang, laquelle il faille humer de la bouche, mais le merite de son effusion en la Croix, (c'est à dire le merite de sa mort & passion) qu'il faut receuoir du cœur; veu que c'est l'ame qui par la foy contemple le sacrifice de la Croix, & en reçoit le fruit & la vertu, & en est viuifiée & iustificée. En ce sens

fens le fidele reçoit vraiment le sang de Iesus Christ, puis que ce sang nous est vraiment alloüé, comme si nous auions souffert la mort en nos propres personnes. Partant de nostre part l'acte pour le receuoir est la foy ; & de la part de Dieu le don qui nous en est fait est l'imputation en remission des pechés.

Mais laissons ce propos, & venons à celuy de nostre humiliation par la consideration de l'eau & du sang de Iesus Christ. Voyons-y la misere, necessité, & indigence où nous nous trouuons naturellement, & reconnoissons que la corruption naturelle de nos cœurs est si grande, qu'il n'y a naturellement pas vne goutte de sainteté & de justice en nous ; que nous estions de nature enfans d'ire, exposez à la malediction & à toutes sortes de miseres pour punition de nos pechés. Afin que sçachans quelle est la corruption de nostre chair nous recourions à l'eau de l'Esprit de Christ, prians le Seigneur qu'il *nous laue & nettoye tant & plus*, & que son Esprit penetre iusques au plus profond de nos cœurs pour les repurger de corruption, & pour y pro-

duire sa crainte & son amour. Prions le aussi qu'à son ire, que nous auons esmeuë contre nous, il oppose le sang de son Fils, lequel nous soit alloüé en justification & absolution. Et c'est là l'exercice continuel du Chrestien depuis qu'il est venu à Iesus Christ, de lui demander chaque iour & à tous momens contre nos mauuaises inclinations & conuoitises charnelles, l'eau de sa grace, & la vertu de son Esprit en sanctification & amendement, & contre les peines que nos pechés attirent sur nous, le merite de son sang. C'est ainsi qu'il faut que l'eau & le sang de Iesus Christ soit nostre refuge perpetuel, & le sujet continuel de nos prieres & supplications.

Mais ici, mes freres, se trouue vn grand sujet de plainte contre nous mesmes. Car si nous auons ouï ci-dessus que nos Adversaires confondent la justification avec la sanctification; quant à nous par nos mœurs nous separons l'vne d'avec l'autre; nous voulons bien que le sang de Iesus Christ nous soit alloüé en justification & remission de pechés; mais quant à l'eau de son Esprit

prit en sanctification & renoncement à nous mesmes ; c'est ce que nous laissons en arriere & que nous negligons. C'est donc aussi à nous que nostre Apôstre dit, que Iesus Christ est *venu par eau & par sang* ; comme s'il nous disoit, Vous vous abusez de separer l'estude de repentance & amendement de vie par l'Esprit de Christ, d'auec l'imputation de son sang. L'un n'est point sans l'autre. Vous n'aurez point la remission de vos pechés par son sang, si par l'Esprit vous ne mortifiez les faits du corps. L'aspersion du sang de Iesus Christ ne sera point faite sur vos ames sans obeissance de foy & sans sanctification d'Esprit ; comme ce sont les termes de saint Pierre, que nous sommes *eleus selon la providence du Pere en sanctification d'Esprit, à l'obeissance & aspersion du sang de Iesus Christ*. Aussi saint Paul I. Corinthiens I. conjoint ces choses inseparablement, que Iesus Christ nous est fait de par Dieu, *sapience, justice, sanctification & redemption* : de sorte que celui qui ne veut point auoir Iesus Christ pour sanctification & pour sapience, ne l'aura point pour iustice & pour redemption. Vac-

quons doncques à la sanctification & amendement de nostre vie , nous aurons assurance qu'en donnant lieu à l'Esprit de Iesus Christ dans nos cœurs, son sang nous est alloué de Dieu en iustice & remission de tous pechés , & qu'il n'y aura nulle condamnation contre nous : selon que dit saint Iean en cette Épistre, *que si nous cheminons en lumiere comme Dieu est en lumiere, nous auons communion avec lui , & le sang de son Fils Iesus Christ nous purge de tout peché.*

Et puis que toute la vertu de Iesus Christ nous est proposée par eau & sang, qui sont noms de matieres liquides ; & qu'en la terre les liqueurs seruent de breuuage , regardons ces deux choses comme le breuuage de nos ames pour en auoir soif; veu que de l'un il a dit, *Qui boira de l'eau que ie lui donneray , elle sera faite en lui une fontaine d'eau saillante en vie eternelle :* & de l'autre , *Mon sang est vraiment breuuage ; Qui boit mon sang a vie eternelle.* Que nos ames soyent continuellement alterees de ce breuuage, afin que nous obtenions la promesse qu'il a faite, *Bienheureux sont ceux qui ont faim & soif de justice, car ils seront rassasiés.*

Fina-

Finale^{ment} , mes freres , puis que c'est l'Esprit qui tesmoigne que Iesus Christ est venu par eau & par sang, establissons ce tesmoignage au dedans de nous, en cheminant selon l'Esprit & non selon la chair. Employons le & le pratiquons par repentance & amendement de vie , afin que nous en tirions perpetuellement nostre consolation ; nous gardans de contrister cet Esprit , dont l'operation est si salutaire & consolatoire que de nous tesmoigner que nous sommes sauues par l'eau & le sang de Ies. Christ. Cheminons selon cet Esprit, iusques à ce que vienne le temps où nous n'ayions plus à recourir à l'eau & au sang de Iesus Christ, comme aux remedes contre nos pechés & nos maux; mais qu'estans delivres de peché & de toute misere, nous iouissions d'une parfaite sainteté & felicité , Dieu lui mesme estant toutes choses en tous. Dieu nous en face la grace. Amen.

Prononcé le 29. Septembre 1647.